



Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de CHF 21'000.- pour le remplacement des horodateurs aux ports de Saint-Aubin et Vaumarcus

1. Situation actuelle

Les parkings des ports de Vaumarcus et de Saint-Aubin sont équipés d'horodateurs âgés de 5 à 20 ans. L'évolution de la technologie de ce type d'appareil fait que les modèles les plus anciens deviennent obsolètes et la mise à jour des logiciels disparaît petit à petit. Une harmonisation de la technologie sur nos différentes places de parc est nécessaire, autant pour le public qui utilise les places de parc que pour les AgSP qui effectuent les contrôles de stationnement.

2. Nécessité

Les plages, les ports ainsi que les restaurants « de plage » sont très prisés par la population de La Grande Béroche et d'ailleurs. Afin d'assurer la rotation des véhicules et surtout d'éviter les véhicules « ventouses », il est nécessaire d'avoir une stratégie communale de stationnement contraignante.

3. Proposition

Les horodateurs des deux ports précités sont remplacés par deux nouveaux appareils ayant les caractéristiques suivantes :

- Paiement par monnaie
- Paiement par carte
- Paiement sans contact
- Paiement par application sur smartphone
- Possibilité de « recharger » à distance via l'application sur smartphone
- Emission de tickets papier ou électronique
- Possibilité de différencier des tarifs pour des courtes ou longues durées
- Possibilité de mettre en place des tarifs pour différents types d'utilisateurs

Le Conseil communal prend de nouveaux arrêtés adaptés par rapport à la programmation des appareils.

4. Avantages

Les nouveaux horodateurs permettent :

- Diversité des moyens de paiement
- Prolongation du temps de parcage sans devoir retourner à la borne (plaisanciers sur leur bateau ou sur leur linge à la plage par exemple)
- Diminution de la monnaie dans les caisses ce qui diminue les frais de dépôt à la banque (1% dès CHF 300.-)
- Les horodateurs peuvent être programmés à distance, lors de manifestations, les tarifs peuvent être adaptés facilement.
- Gain de temps lors des contrôles des plaques en les scannant avec un smartphone.
- Une extension permettant d'intégrer le paiement pour des places camping-car est possible.

5. Coût

Les deux horodateurs actuels de Vaumarcus et Saint-Aubin sont déjà amortis. L'investissement que nous vous proposons est de CHF 21'000.-, comprenant les deux appareils et la création des socles pour leur installation. Les services récurrents (plateforme de gestion cloud, la télécommunication, les mises à jour et la licence) coûtent CHF 1'423.- par année (pour les appareils actuels nous payons un peu moins de CHF 1'500.-). Il est important de mentionner ici que les horodateurs rapportent, pour un fonctionnement de 7 mois par an (mai à novembre), un montant d'environ CHF 33'000.- (chiffres 2019) dont le 80% provient de St-Aubin.

6. Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal souhaite investir dans l'achat de ces deux horodateurs pour les parcs des ports de Saint-Aubin et Vaumarcus afin de permettre une meilleure gestion et tarification pour les utilisateurs et les AgSP responsables du contrôle des parcs. La stratégie touristique, notamment en ce qui concerne les campings-caristes, peut, en terme de tarification également, être gérée par ces nouveaux appareils.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL	
Le président	Le secrétaire
Thierry Pittet	Maxime Rognon

St-Aubin-Sauges, le 24 février 2021